

AFFAIRE N° 39/9. - Convention à passer avec la SOCIETE ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION concernant les travaux d'électrification rurale du programme 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la SOCIETE ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION une convention d'honoraires pour les études permettant de constituer le dossier technique des travaux d'électrification rurale du programme 1969.

Les Crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 901, Article 2313-27.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affiché
Saint-Denis, le 30 Mars 1970
Le Maire
Le Secrétaire Général
signé: M. Toulon
Le Chef Certifié Comptable
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeaux